
Assistance publique. Note de service. Primes aux nourrices et aux instituteurs à l'occasion du Certificat d'Etudes.

Numéro d'inventaire : 1978.03874

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Assistance publique - Seine-Inférieure (43 rue Saint-Gervais Rouen)

Date de création : 1943

Description : Feuille ronéotée.

Mesures : hauteur : 211 mm ; largeur : 135 mm

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Protection de la famille, de la mère et de l'enfant

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Seine-Maritime

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Seine-Maritime

Ministère de la Santé Publique

—
DÉPARTEMENT
de la
SEINE-INFÉRIEURE—
ASSISTANCE PUBLIQUE—
ENFANTS ASSISTÉS—
M. A. PETITAdjoint à l'Inspection
43, rue Saint-Gervais
A ROUEN—
Le bureau est ouvert au public
les lundis, mardis et vendredis,
de neuf heures à midi et de deux
à cinq heures.

ETAT FRANÇAIS

Rouen, le 17 JUIN 1943 194

NOTE DE SERVICE

A dater du 1er Avril 1943 et
sur la proposition de Mr. l'Inspec-
teur Départemental, les diverses
primes allouées aux nourrices et
aux instituteurs à l'occasion du
Certificat d'Etudes ont été modi-
fiées comme suit :

Instituteurs -----	100
Nourrices -----	50
Elèves -----	50

Indemnités pour fournitures
scolaires de 10 frs par mois et
par enfant .

L'Adjoint à l'Inspection :



